

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
13 Juillet 2016**

**OBJET** : Participation à la mission de prévention et d'animation jeunes - 1ère répartition  
2016 - Délégation des Centres Sociaux

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer dans le cadre du dispositif « animation prévention jeunesse » au titre de l'année 2016, conformément aux tableaux annexés au rapport et selon les modalités financières de la convention type du 20 décembre 2012, des subventions de fonctionnement d'un montant total de 645 289 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tous les actes y afférent.

La dépense totale de 645 289 € sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65, fonction 51, article 6574, programme 24003 du budget départemental 2016 dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité  
M. VERANI s'abstient

**ADOPTÉ**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**